

Régime collectif d'avantages sociaux *VotreFlex*

Que vous soyez célibataire, que vous viviez en couple ou que vous ayez des personnes à votre charge, notre régime collectif d'avantages sociaux *VotreFlex* vous permet de choisir les protections d'assurance qui répondent le mieux à vos besoins particuliers et à votre situation personnelle. Toutes les ressources dont vous avez besoin pour prendre des décisions éclairées sur vos avantages sociaux sont accessibles en ligne.

Couverture psychologique disponible jusqu'à 2 000 \$ par personne assurée par année. Couvert à 70 %, 80 % ou 90 % selon vos choix de prestations.

Accédez à l'information sur vos avantages sociaux à partir de votre compte sur [Votre portail personnel](#).

Admissibilité

- **Employés inscrits au régime de santé votreflex.**
- Certains employés ne sont pas couverts par le régime d'avantages sociaux *VotreFlex*. Si vous avez des questions sur la situation de votre régime d'avantages sociaux, veuillez communiquer avec votre responsable des Ressources humaines.

Comment y accéder?

- **Votre portail personnel.**
- Connectez-vous avec votre identifiant d'employé. Cliquez sur la vignette Rémunération, régime de retraite et av. soc (votreflex)